

17 mai 1964, Moncton

Doctorat d'honneur, Université de Moncton

Ai-je besoin de vous dire combien je suis touché du grand honneur que votre Université me fait aujourd'hui? Je vous en remercie bien sincèrement et je le fais avec d'autant plus de reconnaissance que cet hommage me vient de compatriotes canadiens-français d'une province sœur.

Je ne me fais cependant pas l'illusion de croire que cet honneur s'adresse exclusivement à ma personne. Il doit en très grande part revenir au Québec lui-même, cette province du Canada qui est aussi la mère-patrie de tous ceux qui, en Amérique du Nord, parlent le français, et dont l'existence et la force garantissent la survivance et l'épanouissement de la culture française sur notre continent.

C'est cette caractéristique, je pourrais dire cette obligation; ce devoir, qui fait que le Québec est si différent des autres provinces du pays, sauf peut-être du Nouveau-Brunswick qui, à cause de l'importance et de la vitalité de sa population de langue française, s'en approche de plusieurs façons.

Mais le Québec moderne, vous le savez, a attiré sur lui l'attention de tout le reste du pays. Son évolution récente, le dynamisme dont il fait preuve – et qui s'est répercuté dans tout le Canada français – ont modifié profondément l'image qu'on s'en faisait jusqu'à maintenant. Et si cette image peut se modifier, c'est qu'en fait la population du Québec est elle-même en train de changer, pour les moderniser et les rendre plus efficaces, plusieurs de ses institutions les plus anciennes. Nous construisons en réalité un Québec nouveau qui non seulement veut se donner les moyens qui lui manquent encore pour s'affirmer mais qui cherche aussi à occuper la place qui lui revient dans la confédération canadienne.

De tout ce mouvement est résulté, on peut facilement le supposer, une remise en question de plusieurs des caractéristiques actuelles du régime confédératif. Le Québec, même s'il y joue un rôle important, n'est pas seul à procéder à un tel examen de la réalité canadienne; d'autres provinces ont les mêmes préoccupations que lui. Pour cette raison, l'ancien équilibre qui existait entre le gouvernement fédéral et les provinces a été brisé et je crois que nous assistons présentement à l'élaboration, toujours difficile, parfois hésitante, quelquefois même contradictoire d'une confédération canadienne d'un type nouveau. Il ne faut donc pas s'étonner des malentendus auxquels donne fatalement lieu cette transformation de grande envergure. Dans la mesure où nous réussirons à dépasser ces malentendus, nous ferons œuvre utile. Le danger que nous courons actuellement, au pays, est de nous y laisser prendre et de durcir nos positions de part et d'autre.

Je voudrais profiter de l'occasion pour vous entretenir de quelques-uns de ces malentendus et pour préciser, à l'occasion, les positions du Québec sur certaines des questions qui agitent présentement l'opinion canadienne. C'est au cours de 1963 que fut lancée au Canada l'expression « fédéralisme coopératif ». Les événements des douze derniers mois ont montré que cette expression ne fut pas toujours comprise de la même façon par tous.

Certaines ont cru que, dans le cadre élastique d'un fédéralisme désormais qualifié de coopératif, il suffisait, pour donner un sens nouveau au régime politique canadien, de consulter les provinces sur la mise en marche de décisions arrêtées d'abord au niveau fédéral. Si tel devait être le cas, on aurait raison de prévoir que les provinces seraient graduellement amenées à coopérer avec le gouvernement central à la mise en œuvre de politiques fédérales s'appliquant à des domaines de responsabilité et de juridiction provinciales. Vu dans cet optique, le fédéralisme même qualifié de coopératif ne viserait effectivement qu'à obtenir le concours des provinces à des politiques centralisatrices, sans déplacer l'origine des décisions et sans vraiment changer l'orientation et le sens du fédéralisme canadien traditionnel. On réussirait tout simplement ainsi à couvrir d'une appellation peut-être plus attrayante des façons d'agir qui demeureraient essentiellement inacceptables.

Pour le Québec, aussi bien que pour plusieurs autres provinces, l'expression fédéralisme coopératif a été reçue dans un tout autre sens. Pour nous, elle signifiait, nous l'espérons, le début d'une nouvelle ère dans les relations fédérales-provinciales au pays et l'adaptation dynamique du fédéralisme canadien aux problèmes actuels. Elle signifiait une coopération régulière au niveau, ou plus exactement au moment de la prise de décisions quant à des politiques nouvelles et une consultation constante dans l'application des politiques, une fois celles-ci déterminées par les secteurs de gouvernement intéressés. Elle signifiait aussi que les provinces disposeraient désormais des ressources financières nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités accrues, à un moment où les besoins des provinces sont devenus prioritaires par rapport à ceux du gouvernement fédéral.

On a compris, pendant les douze derniers mois, que ces deux conceptions du fédéralisme dit coopératif ne s'ajustaient pas facilement et qu'elles ne pouvaient même pas « coexister pacifiquement », pour reprendre une expression couramment utilisée. Il fallait que l'une ou l'autre prédomine autrement, la crise vers laquelle nous nous dirigeons fatalement aurait eu des conséquences désastreuses. À la suite des conférences fédérales-provinciales de novembre 1963 et de mars 1964, il semble que le Canada se soit engagé dans la voie de la décentralisation fiscale et de la coopération intergouvernementale.

Il est encore trop tôt pour savoir si la tendance se maintiendra, mais je souhaite personnellement qu'elle se manifeste davantage, car les provinces du pays ne veulent plus jouer, dans la Confédération, le rôle de partenaires mineurs. Nous avons un nouvel équilibre à établir; refuser d'accepter cet équilibre ou même en retarder l'avènement ne ferait qu'aggraver les tensions qui ont commencé à se manifester depuis un ou deux ans.

Le nouvel équilibre dont je parle ici touche donc autant la consultation intergouvernementale, que la répartition des sources de revenus au pays et celle des responsabilités d'un secteur de gouvernement à l'autre.

À ce sujet, la position du Québec est bien connue. Tout en n'ignorant pas que la constitution actuelle est loin d'être parfaite, il y a au moins une chose possible à brève échéance. Qu'on laisse aux provinces, du moins à celles qui le veulent – et c'est le cas du Québec – le soin d'occuper les champs d'action que la constitution leur reconnaît. Il me semble qu'un fédéralisme vrai devrait accepter, comme point de départ, cette réorientation de notre

régime politique, ce terme à une centralisation devenue inacceptable auprès de provinces qui se sentent capables d'assumer leurs responsabilités pour peu qu'elles aient de droit les moyens financiers de s'en acquitter.

Le Québec ne veut pas, par son attitude en matière fiscale ou autre, mettre le gouvernement fédéral dans une situation où il lui serait impossible de prendre une décision. Le Québec ne veut même pas ralentir l'élaboration des politiques strictement fédérales. Nous demandons seulement que les décisions et les politiques du gouvernement central ne touchent pas des domaines où nous nous sentons capables d'agir à notre guise parce que nous sommes équipés pour le faire et surtout parce que nous connaissons mieux que lui les besoins de notre population.

Nous comprenons que le gouvernement fédéral recherche à la fois l'uniformité administrative et l'uniformité des services fournis à la population à la grandeur du pays. Je répondrai à cela que le souci de l'uniformité administrative ne peut pas justifier la centralisation et les décisions unilatérales et que l'uniformité des services peut être atteinte par la collaboration des provinces entre elles. En effet, dans la mesure où il y a, de façon générale, correspondance entre les services offerts d'une province à l'autre, la recherche de l'uniformité devient une forme de perfectionnisme administratif dont un des résultats les plus évidents est de renfermer l'action des provinces à l'intérieur de structures et de méthodes rigides et stérilisantes et de créer, à toutes fins utiles, un État unitaire. Le Québec ne tient pas à ce genre d'uniformité car, dès que l'on accepte que notre communauté nationale a le droit de s'épanouir comme elle l'entend – et il me semble que cela est accepté dans la confédération canadienne – il faut logiquement s'attendre à ce que les décisions administratives du gouvernement du Québec ne soient pas nécessairement identiques à celles des gouvernements des autres provinces. Quand on nourrit le mythe de l'uniformité, on prive automatiquement les gouvernements provinciaux de toute velléité d'action ordonnée en fonction des besoins et des aspirations de leurs populations.

J'ai affirmé à plusieurs reprises dans le passé que le Québec avait adopté une attitude positive dans le domaine des relations fédérales-provinciales. Là aussi, tout comme dans le cas de l'expression « fédéralisme coopératif », il y a eu un malentendu. Certains ont pensé que notre attitude positive signifiait que nous ne ferions désormais plus obstacle à la centralisation, que nous cesserions de protéger notre culture, que nous nous laisserions tout simplement assimiler dans le grand tout canadien et même nord-américain. En somme, on a cru que nous avions fini de nous opposer aussi rigoureusement que tous ceux qui nous ont précédé à certaines tentatives fédérales centralisatrices.

Ceux qui ont pensé que là était la signification de notre attitude positive ont dû être bien déçus quand ils ont vu que, pour nous, elle signifiait tout à fait autre chose. Ainsi, au lieu de résister passivement et même de façon obstinée, le Québec a désormais des solutions concrètes à suggérer et il est mieux préparé à faire face à toute initiative fédérale inacceptable dans des domaines qui relèvent de sa juridiction. À la place d'un Québec dont on savait d'avance qu'il serait opposé à des entreprises fédérales, on trouve aujourd'hui un Québec qui va au-delà de cette opposition quasi traditionnelle et qui propose des suggestions aptes non seulement à résoudre ses propres problèmes, mais à faciliter la

solution de ceux auxquels les autres provinces font également face. Grâce à cette méthode d'approche nouvelle, la seule vraiment qui puisse nous permettre à longue échéance d'atteindre nos buts, on s'est rendu compte de la contribution que nous pouvions apporter, non pas seulement comme on s'y attend à la culture canadienne en général, mais aussi – comme on s'y attend beaucoup moins du Canada français – à l'élaboration de solutions concrètes devant des difficultés techniques complexes. Ce fut notamment le cas de la caisse de retraite, de l'application de la formule d'option aux programmes conjoints et de la redistribution des champs de taxation.

Sur ces questions, nous avons toujours pris un soin tout particulier à exposer notre point de vue. Mieux encore: nous avons nous-mêmes apporté des suggestions très détaillées. Nous avons pensé faire œuvre utile, non pas seulement pour nous mais aussi pour toutes les provinces du pays, en exposant au complet les solutions d'ordre technique que nous proposons.

Car je me dois de dire qu'à aucune conférence fédérale-provinciale depuis 1960, le Québec n'a avancé de propositions qu'il ne croyait applicables. Nous voulions que nos solutions soient réalistes. Et nous les proposons nous-mêmes, au lieu d'attendre qu'elles viennent du gouvernement fédéral ou d'ailleurs, parce que nous savons que c'est le Québec lui-même qui trouvera des réponses à ses propres problèmes. Il nous semblait qu'une critique du régime fédéral demeurerait stérile si elle n'était pas accompagnée de suggestions présentées de façon constructive.

Je suis le premier à reconnaître que notre façon de procéder, que la nouveauté même de nos idées, ont été de nature à troubler l'état des choses existant jusqu'à ces dernières années dans le domaine des relations fédérales-provinciales au pays. Dans cet ancien ordre de choses, le Québec n'avait qu'une attitude passive et même négative; on avait ainsi pris sa mesure et, comme c'était normal, on agissait en conséquence. Mais aujourd'hui, cette mesure n'est plus la même. Le reste du Canada a dû, dans un court laps de temps, apprendre à vivre avec un Québec nouveau style. Et cet apprentissage n'est pas encore terminé aujourd'hui, d'où les heurts fréquents et les malentendus comme ceux que j'ai mentionnés il y a un instant.

À aucun moment, nous n'avons voulu rejeter sur le reste du Canada la responsabilité entière des problèmes auxquels nous faisons face chez nous. À l'heure actuelle cependant nous voulons utiliser tous les moyens à notre disposition, tous ceux que nous donne la confédération telle qu'elle existe présentement et telle qu'elle peut évoluer, pour les résoudre. Nous voulons nous affirmer, comme cela est permis et souhaitable pour le peuple adulte que nous sommes. Nous voulons faire entendre notre voix et la faire écouter dans un pays que, comme canadien de langue française, nous avons commencé à construire et que, si on veut nous accepter comme citoyen à part entière, tels que nous sommes, avec nos qualités et nos défauts, nous avons bien l'intention de continuer à édifier.

Il fut peut-être un temps où l'on pouvait, grâce à certaines concessions plus apparentes que réelles, flatter la sentimentalité du Canada français et lui faire oublier les problèmes fondamentaux. Je veux que l'on sache, partout au Canada, que si jamais cette époque a existé, elle est désormais révolue. Nous reconnaissons dorénavant les signes tangibles de

notre acceptation comme peuple, et seulement ces signes tangibles; nous regarderons d'un oeil peut-être amusé, mais certainement incrédule, les voies d'évitement où la bonne volonté de certaines et l'habileté d'autres voudront nous lancer. Non seulement le Québec n'est pas une province comme les autres, mais le Canada français n'est plus ce que, pour certains, il a déjà pu être.

On nous demande souvent: en somme, que voulez-vous ?

Cette question mériterait une longue réponse. On peut cependant résumer celle-ci en disant que le Canada français, et le Québec qui à cause de facteurs démographiques en est l'expression politique, veut non seulement être différent mais veut aussi qu'on lui reconnaisse le droit de l'être. Il ne s'agit pas ici, je m'empresse de le dire, d'une simple figure de style.

Je précise, cette exigence fondamentale signifie que nous, du Québec, nous ne pouvons pas, et nous ne devons pas, entrer dans des cadres artificiels sous prétexte de sauvegarder une uniformité strictement administrative. L'unité peut exister sans l'uniformité; il importerait parfois que l'on s'en souvienne. Autrement la recherche forcée de l'uniformité équivaut pratiquement à un manque de confiance envers des partenaires. Et nous croyons encore être des partenaires de la confédération canadienne.

Cette exigence signifie aussi que nous devons être en mesure d'utiliser nous-mêmes, comme nous l'entendons et pour les fins qui nous conviennent, les sources de revenus auxquelles nous avons droit. On dit souvent que le fédéralisme canadien est flexible; nous en aurons la preuve quand nous jouirons de la liberté de décision qui, semble-t-il, doit nous appartenir dans les domaines qui relèvent de notre compétence.

Cette exigence signifie enfin que le Québec, comme mère-patrie des Canadiens d'expression française, a, de ce fait, des caractères particuliers qui doivent lui être reconnus. Le Premier ministre du Canada lui-même a récemment fait état de ces caractères particuliers et le gouvernement du Québec, relativement aux minorités françaises par exemple, a assumé les responsabilités qui en découlent.

Avons-nous besoin de quitter la Confédération pour que cette exigence fondamentale – le droit d'être différent – soit respectée. Je ne le crois pas à la condition, facilement réalisable à mon sens, que nous nous orientions vers un fédéralisme d'un type nouveau.

Le Québec veut ce fédéralisme d'un type nouveau et pose actuellement les gestes qui y conduiront. Mais, il ne peut pas y arriver seul. Toutes les provinces doivent, non pas le suivre – nous ne voulons pas imposer notre mode de penser à qui que ce soit – mais travailler ensemble à traduire dans la réalité cette flexibilité que l'on voit au fédéralisme canadien. Elles y trouveront, à mon sens, des avantages appréciables. J'ai confiance en l'avenir car nous venons de nous engager, au Canada, dans la voie qui nous mènera à cette confédération d'un type nouveau. Le fait que l'espoir soit permis est déjà beaucoup; il importe surtout, au cours des mois et des années qui viennent, de ne pas le décevoir.